



Règlement du concours PHOTOS "Masque d'Halloween" Applicable du 21 octobre au 05 novembre 2021

Article 1 _ Objet et thème du concours

L'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant, immatriculé sous le numéro Siret 817 575 616 00021 dont le siège est situé 1 place de La Baie, 29 940 La Forêt-Fouesnant propose aux enfants intéressés un concours photos "Masque d'Halloween". Il est ouvert du 21 octobre au 05 novembre 2021.

Article 2 _ Participants

Le concours est ouvert aux enfants de 2 à 13 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle. Une seule photo par enfant est autorisée.

Article 3 _ Modalités de participation

Il est proposé aux enfants de fabriquer leur propre masque (tous les supports sont acceptés), puis de venir se faire photographier à l'office de tourisme.

Le concours se décompose en 4 catégories :

- Catégorie I : les enfants de 2 à 4 ans
- Catégorie II : les enfants de 5 à 7 ans
- Catégorie III : les enfants de 8 à 10 ans
- Catégorie IV : les enfants de 11 à 13 ans

L'âge s'entend au moment de la participation.

Article 4 _ Acheminement des photos

Les enfants doivent venir se faire photographier à l'office de tourisme ou envoyer leur photo par mail : accueil@foret-fouesnant-tourisme.com avant le 29 octobre 2021. Le bulletin de participation sera rempli au même moment.

Article 5 _ Droit d'image et droit d'auteur

En remplissant le bulletin de participation, chaque participant autorise l'utilisation de sa création, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur et qu'il autorise l'office de tourisme à les reproduire et à les utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication.

Article 6 _ Désignation des gagnants

Huit prix seront décernés à l'issue du concours photos. Deux dans chacune des catégories d'âge des participants.

- Les votes à l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant : un gagnant par catégorie. Les photos gagnantes seront celles qui auront obtenu le plus de votes.
- Les votes sur Facebook : un gagnant par catégorie. Les photos ayant obtenu le plus de "j'aime" seront désignées gagnantes.

En cas d'ex-aequo, un jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Article 7 _ Exposition et dotations

Toutes les photos seront exposées à l'office et mises en ligne sur la page Facebook La Forêt-Fouesnant, Port-La-Forêt, Office de Tourisme du 30 octobre au 05 novembre 2021.

Les gagnants recevront 1 entrée gratuite pour la piscine Les Balnéides à Fouesnant.

Les lots ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur. Les participants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur Facebook, site Internet, articles de presse... les informations indiquées sur le bulletin de participation.

Article 8 _ Remise des dotations

Un goûter sera organisé le vendredi 05 novembre. Tous les enfants sont invités à y participer. Les résultats et la remise des prix s'y déroulera.

Article 9 _ Non restitution

Les photos ne seront pas retournées aux participants.

Article 10 _ Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : jeudi 21 octobre 2021
- Clôture du dépôt des photos : vendredi 29 octobre 2021
- Votes : du samedi 30 octobre au jeudi 04 novembre 2021
- Désignation des gagnants : vendredi 05 novembre 2021

Article 11 _ Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement sera en ligne sur le site Internet de l'office de tourisme www.foret-fouesnant-tourisme.com et peut être envoyé par courrier électronique, courrier postal ou retiré à l'accueil de l'office de tourisme sur simple demande.

Article 12 _ Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 13 _ Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Article 14 _ Notice d'information RGPD

La gestion du concours photos "Masque d'Halloween" de l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant représente un traitement de données personnelles géré par l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant.

Les informations personnelles collectées sont nécessaires à la gestion du concours. Les finalités sont :

- Faire élire 4 photos via Facebook, seuls le prénom des enfants seront publiés.
- Faire élire 4 photos par les votes à l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant, seuls le prénom et l'âge des enfants seront visibles.
- Contacter les gagnants du concours pour les informer des résultats.

Les données personnelles sont conservées dans la limite de leurs utilisations liées à la gestion du concours.

Les données personnelles seront supprimées à l'issue du concours lorsque tous les gagnants auront récupéré leur lot.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

